

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 11 JANVIER 2019

DELIBERATION N° 2019-03

**Convention de transfert entre l'EcoPôle et l'Agence régionale
de la biodiversité**

Le onze janvier deux mille dix-neuf à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni dans les locaux de la Préfecture de région, 181 rue de Bourgogne à Orléans, sur convocation de Monsieur Jean-Marc FALCONE, Préfet de la région Centre-Val de Loire, en date du vingt et un décembre deux mille dix-huit.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire
Charles GIRARDIN – Région Centre-Val de Loire
Christian DUMAS – Région Centre-Val de Loire
Sabrina HAMADI – Région Centre-Val de Loire
Patrick BERTRAND – Agence française pour la Biodiversité
Marine COLOMBEY – Agence française pour la Biodiversité
Christophe CHASSANDE – DREAL Centre-Val de Loire
Murièle MILLOT – DRAAF
Jean-Claude MORIN – Département du Cher
Patrice BOIRON – PNR de Brenne
Gilles CLEMENT – Communauté communes Grand Chambord
Stéphanie ANTON – Ville d'Orléans
Dominique DE VILLEBONNE – Office National des Forêts
Benoit GARNIER – Office National des Forêts

Jean-Noël RIEFFEL – ONCFS
Marion GOSSELIN – IRSTEA
Nelly LARCHEVÊQUE – CEN Centre-Val de Loire
Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Aline CHÉRENCÉ – URCPPIE
Franck HENNEBEL – URCPPIE
Philippe NOYAU – Chambre régionale d'agriculture
Christelle COCHET – CRCI
Alain MACHENIN – Fédération régionale de chasse
Aude BOURON – Fédération régionale de chasse
Denis LEGRET – Association des fédérations de pêche CVL
Marie-Thérèse FLEURY – CRPF

EXCUSES :

Anne LECLERCQ – Région Centre-Val de Loire
Xavier NICOLAS – Région Centre-Val de Loire
Daniel GUERET – Département d'Eure-et-Loir
Annick GOMBERT – PNR de Brenne
Anne-Marie THOMAS – Comm. communes Grand Chambord
Jean-Michel VINÇOT – Ville d'Orléans

Lénaïg LE NEN – Graine Centre Val de Loire
Alexandre ROUBALAY – Graine Centre Val de Loire
Christine-Raïssa BETTAHAR – Fédération Maisons de Loire
Aymeric SEGUIN – CRCI
Alain DE COURCY – CRPF

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – Agence régionale de la biodiversité CVL
Anne BIGNOLAS – Agence régionale de la biodiversité CVL
Mylène MOREAU – Agence régionale de la biodiversité CVL
Pauline D'ARMANCOURT – Agence rég. de la biodiversité CVL
Pascale LARMANDE – Agence régionale de la biodiversité CVL
Benjamin VIRELY – Agence régionale de la biodiversité CVL
Cécile LE MEUNIER – Agence régionale de la biodiversité CVL
Géraud DE SAINT-ALBIN – Région Centre-Val de Loire

Benoît THEVARD – Région Centre-Val de Loire
Olivier DUCARRE – Région Centre-Val de Loire
Léna DENIAUD – DREAL Centre-Val de Loire
Guillaume CHOUMERT – SGAR
Jocelyne PETIT – Paierie régionale
Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Annie MANDION – Graine Centre-Val de Loire
Céline CERVEK – Chambre Régionale d'Agriculture

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

- l'article 24 des statuts de l'ARB indiquant la reprise des biens et le transfert du personnel de l'EcoPôle vers l'ARB à compter de la date de sa création,
- le projet de convention transmis aux membres du conseil d'administration,

Décide à l'unanimité

- D'adopter la convention de transfert entre l'EcoPôle et l'Agence régionale de la biodiversité en annexe.
- De donner mandat à la présidente pour la signer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme



La Présidente de séance


Madame Michelle RIVET